

---

SINGAPOUR – Réunion du Conseil et At-Large  
Mardi 25 mars 2014 – 08h30 à 09h30  
ICANN – Singapour, Singapour

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bonjour tout le monde Je vous prie de prendre vos places. Nous allons commencer dans 30 secondes.

STEVE CROCKER : Bonjour à tous. Permettez-moi de présenter des excuses au nom du Conseil.

Nous avons eu un--nous avons un mécanisme de responsabilité inhabituel qui n'est pas très bien annoncé. Il y a d'autres membres du Conseil qui souhaitent, avec nos prédécesseurs, avec les anciens administrateurs, leur donner une chance de nous dire à quel point nous avons été imprudents, de leur point de vue, d'avoir mal choisi la voie que nous avons suivie et que nous suivons maintenant et je m'excuse, mais nous sommes ici, nous sommes heureux d'être ici, et l'orientation générale que j'ai sur ces rencontres, ces engagements, c'est que nous sommes là pour vous écouter et avec ça, je vais simplement céder la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steve, et bonjour à tous.

Quelques nouveaux membres de la direction de l'ALAC qui nous ont rejoints sont ici présents et puisque c'est la première réunion de

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

l'année... près de moi, voici Holly Raiche. Puis, Evan Leibovitch, Tijani Ben Jemaa et au bout de la table, Dev Anand Teelucksingh.

Il y a aussi quelques ambassadeurs de NetMission.Asia qui m'accompagnent... je vous demande de lever la main. Il y a aussi des jeunes gens qui nous accompagnent et qui vont sans doute nous remplacer dans quelques années...

[Rires]

EVAN LEIBOVITCH : D'ici quelques jours.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : -- ce qui est un soulagement. J'ai dit jours ? -- non, j'ai dit dans quelques années. C'est aussi possible d'ici quelques jours...

STEVE CROCKER : Eh bien, l'enregistrement dit « années »

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : « Années ». Eh bien, je suppose qu'Evan a fait un vœu pour être remplacé d'ici quelques jours.

Je pense que nous pouvons donc commencer immédiatement avec les questions que--deux questions présentées par l'ALAC. Deux sujets.

Je ne sais pas si le Conseil souhaite discuter un sujet en particulier.



---

STEVE CROCKER : Non. Je pense-- il y a quelque temps, nous essayions d'avoir un ordre du jour équilibré et j'insiste, je crois que c'est beaucoup mieux de nous concentrer sur les questions que nous avons à l'esprit.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : OK. Merci Steve.

Le premier sujet à aborder est donc la question des engagements d'intérêt public (PIC), sujet qui est effectivement public--Eh bien, les engagements d'intérêt public. La question commence par : « L'ALAC a donné son soutien au modèle consultatif du Conseil en matière de politiques afin d'assurer que les PIC soient significatifs ».

Mais pour aborder ce point plus profondément, nous--je vais demander à Alan Greenberg de nous en parler.

ALAN GREENBERG : Merci. Cette question devient répétitive... Je crois que c'est la quatrième réunion consécutive où nous avons mentionné cette question, où nous l'abordons.

Comme vous le savez, sans doute, nous avons présenté la question pour commentaires du public et je suis sûr que vous devez l'avoir lue religieusement. At-Large est intéressé à connaître la réaction de la communauté par rapport au concept d'un conseil consultatif de l'ordre public, et je veux essayer de clarifier notre position.

Nous ne préconisons pas nécessairement qu'il s'agit d'un modèle parfait, ce que nous disons c'est qu'il y a maintenant un problème qui, à

---

ce jour, bien que nous ayons perçu l'intention de l'aborder, nous n'avons perçu aucun mouvement réel ou que ce soit documentée.

Les PIC, sous leur forme actuelle, incluent dans certains cas des termes que le registre manifeste pouvoir modifier unilatéralement s'il le souhaite. Cela ne les rend pas vraiment exécutoires. S'ils peuvent simplement les éliminer, alors il n'y a rien à faire respecter.

Pour les industries réglementées et des choses comme ça, nous pensons qu'il doit y avoir un mécanisme relativement solide. Nous ne croyons pas que l'ICANN puisse tout juste influencer chacun des pays pour le faire de manière privée. Pour le meilleur ou le pire, nos TLD sont mondiaux et nous avons besoin d'au moins un mécanisme pour faire les choses un peu mieux.

La réponse que nous avons reçue récemment est : « Il est trop tard ». Et étant donné que nous avons parlé de la question pendant plus d'un an, la réponse est un peu inquiétante.

Nous recherchons essentiellement des façons de faire en sorte que, premièrement, les PIC soient exécutoires.

On nous a dit, dans cette réunion, qu'il y a un formulaire de conformité que vous pouvez remplir, et je suppose qu'il s'agit d'un formulaire différent de celui utilisé pour démarrer un DRP. Autrement dit, vous n'avez pas à montrer un formulaire personnel mesurable. Pour être honnête, je n'ai pas regardé le formulaire.

Mais pour être franc, un formulaire où l'ICANN ne dit rien sur les conditions d'exécution ou sur quelles bases elle va agir, n'a pas beaucoup de sens.

---

Dans les séances précédentes, on nous a dit qu'il y a une forte préoccupation à propos d'un grand nombre de plaintes frivoles, une forte préoccupation d'être débordés. Fadi a mentionné le terme « modèle participatif » comme un mécanisme pour les déclencher. Mais nous avons besoin de mots pour dire exactement ce que les paramètres sont, parce que sinon, on ne fait pas foi à la communauté.

Il s'agit donc d'une question à deux volets. Premièrement les PIC que, comme vous le savez, doivent être appliqués et il doit exister un mécanisme pour les faire respecter même s'il n'y a pas de préjudices mesurables. Autrement dit, vous savez, comme les gouvernements, les organisations de consommateurs, --nous avons besoin de quelques mots et jusqu'à ce jour nous n'avons rien vu.

Nous croyons qu'il faut faire quelque chose sur les industries réglementées. La PAB en est un modèle. Peut-être c'est un mauvais modèle. Il peut avoir quelques défauts néfastes. Mais nous allons en parler à ce moment-là et essayer de mettre quelque chose en place qui ne dise pas seulement qu'il s'agit d'un marché libre et ouvert.

Nous ne voulons vraiment pas que l'ICANN soit littéralement embarrassée et peut-être même poursuivie, je ne sais pas, mais nous essayons de traiter la question. Nous sommes vraiment préoccupés du fait que, vous savez, ces choses puissent être utilisées malicieusement.

Un rapport a été publié-- vous pouvez l'avoir vu ou pas, mais nous serons heureux de vous l'envoyer --qui essaie d'identifier les TLD obsolètes pour les banques américaines. Comme vous pouvez l'imaginer, les banques américaines sont devenues obsolètes au cours des dernières années. Elles se sont fusionnées et un nombre significatif



---

de TLD est toujours là, des TLD que quelqu'un a achetés et dont un grand nombre sont utilisés à des fins frauduleuses.

Cela a lieu aujourd'hui dans notre monde actuel.

Si nous avons quelque chose comme point banque ou un site lié à la médecine et nous sommes dans le même monde, vous allez constater qu'il y aura une semi-approbation et nous... --- je comprends bien qu'il est tard, je comprends la difficulté de faire des changements maintenant, mais il faut bien faire quelque chose. Je vais m'arrêter ici.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan, et maintenant je passe la parole à Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Oui. Merci. Et merci Alan.

Écoutez, deux choses... Tout d'abord, le conseil est - le NGPC en a discuté, et en fait il en a discuté assez récemment, alors vous ne devriez pas supposer que nous ne nous occupons pas de la question.

Toutefois, nous avons traité très en détail avec le personnel la méthodologie utilisée. Nous avons - nous avons beaucoup parlé de la conformité et de ce qui doit arriver, et je pense que c'est un peu dédaigneux de dire, « Oh, il y a un formulaire ».

Je veux dire, un effort très important est réalisé pour renforcer le département de la conformité et pour permettre que le travail soit correctement fait.

Maintenant, sur les PIC en particulier, il y a une tendance à la confusion.

---

Il y a deux types de PIC. Il y a des PIC obligatoires et des PIC volontaires.

Les PIC obligatoires sont exécutoires. Les PIC volontaires sont exécutoires pendant qu'ils sont là, mais ils sont volontaires.

La raison en est que l'idée de PIC est venue avant l'idée de PIC obligatoires. Au début, ce que nous disions c'était, « veuillez nous fournir une liste des choses pour lesquelles vous êtes préparés ». Puis il y a l'avis du GAC qui a été présenté, et nous avons créé des PIC obligatoires qui sont à ce jour totalement exécutoires.

Il y a des chevauchements. Ce qui s'est passé est donc, par exemple, que certaines personnes ont lu les PIC volontaires dans la candidature d'un candidat en particulier et ils ont dit : « Eh bien, cela ne devrait pas être volontaire, cela devrait être obligatoire ». Et c'est bien obligatoire car ils sont énumérés dans la liste obligatoire. Mais ils n'ont pas été retirés de la liste volontaire parce que personne n'a analysé la question.

Voilà donc le - c'est un point important à retenir.

C'est la politique, il est tard, et il serait nécessaire que cela soit traité par les personnes affectées, comme vous. Cela affecte la GNSO, cela affecte toutes les unités constitutives de la GNSO, et si vous pouvez aborder et finir la question, c'est très bien ; mais en essayant de le faire arriver au Conseil sans que la communauté dise, vous savez, « oui, nous aimerions que vous fassiez ce changement », et cela est une demande, disons, un peu difficile.

Non seulement cela, enfin - désolé - juste pour finir, il y a plus de 200 nouveaux gTLD qui sont déjà là et qui sont déjà contractés et il sera assez difficile d'appliquer quoi que ce soit contre eux, car on ne peut

---

agir que dans le cadre du contrat, puisque c'est la seule relation que nous avons avec eux.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Chris.

Fadi Chehadé.

FADI CHEHADE : Merci. Juste pour préciser, chaque PIC est exécutoire. C'est dans le contrat. Voilà. Alors, je veux être très clair là-dessus.

Deuxièmement, il existe des formulaires pour que la communauté puisse signaler les PIC qui ne sont pas suivis, mais il y a encore autres choses... Nous allons aussi, pour notre propre compte, conduire des révisions et des audits de manière proactive. Je viens d'approuver l'élargissement du département de la conformité pour le prochain trimestre de manière à pouvoir commencer le contrôle proactif de ces PIC.

Je voulais tout simplement être clair. Nous ne sommes pas simplement assis en attendant que quelqu'un au Pérou nous appelle et nous dise : « il y a quelqu'un au Caire qui ne respecte pas un PIC ». Nous allons tenir compte des commentaires, nous ferons le suivi et nous ferons en sorte que ce ne soit pas frivole, que ce soit vrai, et si c'est le cas, que ce soit exécutoire.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :      Merci Fadi.

Nous avons Cherine Chalaby puis Evan Leibovitch, puis Alan encore une fois.

Cherine ?

CHERINE CHALABY :            Je soutiens tout ce que Chris et Fadi ont signalé.

Je voulais tout simplement faire un commentaire. Vous avez mentionné le PAB. Il y a eu une recommandation ou des idées et des demandes de particuliers adressées au Conseil sur l'établissement d'un conseil de la responsabilité publique comme un mécanisme de suivi.

Pour répéter encore une fois, nous ne sommes pas les responsables de l'élaboration de politiques. Vous devez nous donner un avis consensuel à ce sujet, mais si vous nous envoyez une initiative privée, nous n'allons pas réagir. Nous avons besoin d'une politique de consensus parce que nous ne sommes pas les responsables de l'élaboration de politiques.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :      Merci beaucoup, Cherine.

Alors nous...

Fadi ?

FADI CHEHADE :                Oui. Encore une petite chose dont je viens de me rappeler.

---

Vous avez dit qu'un candidat peut volontairement de manière unilatérale et en son propre nom dire, « oh, je ne respecterai plus ce PIC ».

Ce n'est pas vrai. Si c'est dans le contrat, c'est dans le contrat.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Cherine.

Fadi. Excusez-moi.

Evan Leibovitch.

EVAN LEIBOVITCH : Salut ! Deux choses.

Fadi, il ne s'agit pas de ce qui est obligatoire et de ce qui ne l'est pas. Nous avons effectivement vu, et en fait, dans les commentaires publics que nous avons publiés il y a des liens et des exemples de PIC où le candidat dit, « nous nous réservons le droit de modifier à notre gré ou même retirer des parties de ce PIC si nous le souhaitons ».

Alors, oui, c'est obligatoire. Mais si ce qui est exécutoire n'existe pas ou il a été retiré parce que le candidat est autorisé à le faire, alors il n'y a plus grand-chose à faire respecter.

Et sur la question d'obtenir le soutien de la communauté ou, vous savez, continuer de faire tourner les rouages, une partie du problème ici c'est le processus. Ce n'est que la troisième fois que l'ALAC, depuis qu'il existe, a dû lancer un commentaire public, et la raison en est que l'on a demandé au Conseil de lancer une période de commentaires publics.

---

Cela a été rejeté.

Alors nous, de notre propre initiative, nous l'avons fait.

Vous avez demandé, « arrivons au consensus, obtenons le soutien de la communauté ». Nous avons essayé de lancer une période de consultation publique spécifiquement à ces fins.

Et puisque le Conseil a rejeté l'idée d'accepter cette période de consultation publique, nous l'avons lancée pour notre propre compte.

Alors, vous nous demandez d'essayer de parvenir à un consensus. Vous nous demandez de commencer un processus de politique publique.

Le processus de consultation publique était une tentative pour ce faire, et la seule raison pour laquelle l'ALAC fait cela en ce moment c'est parce que la demande avait déjà été présentée et qu'elle avait été rejetée. Nous essayons de faire ce que vous nous avez demandé, mais il faut bien commencer quelque part. Et la façon de commencer c'est justement ce processus de consultation publique. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Evan.

Maintenant je passe la parole à Alan Greenberg et puis encore une fois à Chris Disspain. Alan ?

ALAN GREENBERG : Merci.



---

Deux points. Tout d'abord, comme Evan l'a dit, oui, les PIC sont exécutoires. Nous ne prétendons pas qu'ils ne sont pas. Mais si un registre a une disposition dans le PIC disant, « je peux les supprimer, je peux modifier les dispositions ou les supprimer », puis il n'y a rien à faire respecter.

Oui, vous appliquez un PIC vide.

Alors oui, nous comprenons bien.

La question de savoir si un PAB est une politique ou non, eh bien, nous pouvons en débattre. Je ne veux pas commencer ici à analyser ce que c'est qu'une politique et ce que c'est la mise en œuvre.

Les PIC, cependant, ont été introduits par le Conseil sans passer par le processus, et si les PIC ont été suffisamment forts avec un PIC obligatoire approprié pour les industries réglementées, vous le savez, oubliez toute l'autre partie.

Vous savez, il est clair que nous ne disposons pas deux ans pour passer par un PDP en ce moment, et aucun d'entre nous a l'estomac pour cela, et, vous le savez, je me demande si un PAB est vraiment une politique ou non, ou la mise en œuvre, mais je ne veux pas aborder cette question.

J'en ai discuté de nombreuses fois.

Et, oui, nous - la question de la conformité, nous sommes ravis que vous l'abordiez. Hier, nous avons rencontré Maggie et elle a dit qu'il y a un processus par lequel si quelqu'un envoie un formulaire disant que quelqu'un viole un PIC, des mesures seront prises. Mais nous savons

---

qu'il existe la préoccupation d'être inondés de questions frivoles, et que vous ne voulez pas que le département de la conformité devienne infiniment grand. Cela ne porte des bénéfices à personne.

Tout ce que nous aimerions voir, c'est une publication décrivant comment vous envisagez de faire respecter les PIC.

Vous savez, si vous le faites déjà, racontez-nous. Malheureusement, nous l'avons demandé depuis un an et ce n'est qu'une partie de la partie importante.

Il ne traite pas la question de l'industrie réglementée, mais il traite une grande partie de notre préoccupation initiale en matière de PIC.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Merci. Deux choses.

Premièrement, je suis heureux d'écouter une discussion sur les PIC mais il est - vous ne pouvez pas - c'est vraiment important, je me répète, de faire une distinction entre un PIC volontaire et un PIC obligatoire.

Le fait qu'un candidat ait accepté volontairement de mettre certains PIC en place dépend entièrement de sa décision, et s'il a choisi d'inclure dans son contrat - et à ma connaissance, il n'y a qu'un seul candidat qui

---

l'a fait - qu'il peut les supprimer à tout moment, alors qu'il en soit ainsi. Il y a des PIC volontaires. Ils ont choisi de les inclure. On ne le leur a pas demandé. Cela n'a rien à voir avec l'avis du GAC. Ils ont tout simplement choisi de les inclure.

Les PIC obligatoires ne peuvent pas être supprimés. Ils sont là. Voilà.

Alors vraiment, c'est la clé.

Donc, si vous allez commencer à en parler - cela implique que les PIC qui ont - qui proviennent de l'avis du GAC, etc., peuvent être supprimés, et cela n'est tout simplement pas vrai.

Enfin, en ce qui concerne les industries réglementées, il y a des sauvegardes mises en place, négociées à travers l'avis du GAC, qui protègent, soi-disant, les industries réglementées entre guillemets. Voilà ce que nous avons. Le GAC a présenté son avis. Nous avons travaillé avec tout le monde. Nous avons mis au point ces sauvegardes.

Encore une fois, la caractérisation de la situation comme si les industries réglementées n'étaient pas couvertes par une certaine forme de sauvegardes - vous ne pourriez pas penser que cela suffit, mais le GAC semble convenir qu'ils sont, oui... vous savez... vraiment, il n'est pas correct de suggérer que l'industrie réglementée des TLD suit son libre cours parce que ce n'est pas le cas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Chris.

Fadi, voulez-vous intervenir avant que nous -

---

FADI CHEHADE : Oui. Je veux juste vous engager à ce que, pour la 50e réunion de l'ICANN, nous ayons publié un document complet décrivant la façon dont nous allons appliquer les PIC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : OK. Merci Fadi.  
Ray Plzak.

RAY PLZAK : Merci Olivier. Alan, vous avez dit quelque chose et je connais le contexte dans lequel vous l'avez dit, mais je pense qu'il est intéressant de faire une remarque.

Vous avez dit que vous ne vouliez pas passer par un PDP parce que c'était pénible.

[Rires]

Le jour où il serait pénible d'élaborer des politiques sera un jour très dangereux pour l'ICANN. Comme je l'ai dit, je connais le contexte dans lequel vous l'avez dit. Ce n'est pas une médisance envers vous, mais je pense que c'est quelque chose que nous ne devons pas oublier. Parfois, les politiques les plus difficiles à promulguer sont les plus importantes, celles qui nécessitent les plus longs discours, celles qui nécessitent du respect des compromis afin d'obtenir un large consensus. Nous ne devrions donc jamais, jamais avoir peur de nous lancer dans un processus politique difficile pour arriver à une bonne fin.

---

Encore une fois, ce n'est rien de personnel avec vous. Mais vous avez fait le commentaire. Je pense que cela méritait un commentaire de ma part.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Ray.

Avec le gala d'hier soir, tout semble pénible ce matin.

Evan Leibovitch.

EVAN LEIBOVITCH : Salut. Je veux juste répondre brièvement à l'affirmation disant que le GAC est satisfait du statu quo. Sur la base de conversations ayant eu lieu lors de la réunion d'hier avec le GAC, je pense que nous ne sommes pas d'accord. Un peu plus tard, nous allons jeter un coup d'œil à la transcription de la réunion que vous avez eue avec le GAC pour voir si oui ou non les choses sont aussi satisfaisantes que vous le croyez.

CHRIS DISSPAIN : Puis-je répondre à Evan ?

Evan, la clé - vous pouvez avoir toutes les discussions que vous voudrez avec le GAC, comme nous le faisons. Le communiqué est la clé avec le GAC. La seule chose qui intéresse vraiment c'est ce qu'ils disent dans le communiqué.

Ils nous ont donné leur avis. Nous avons répondu. Nous leur avons dit que nous allons mettre en œuvre leur avis. C'était il y a deux réunions.

---

Lors de la dernière réunion, nous avons encore traité la question avec eux et leur communiqué était bien.

Alors, je suis plus qu'heureux d'accepter que les membres du GAC puissent avoir des inquiétudes ou vous-mêmes aussi, etc., mais je veux faire le point sur le fait que le GAC nous a répondu dans son communiqué disant que notre manière de procéder est très bien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Chris. Tout d'abord je vais passer la parole à Bruce Tonkin, puis à Alan Greenberg et Cherine Chalaby.

Bruce ?

BRUCE TONKIN : Oui, merci Olivier. Je pense que nous devons être très prudents, qu'il faut séparer le développement des règles de fonctionnement de l'industrie de l'application de ces règles. Et je pense que nous avons risqué d'embrouiller les choses. Il semblerait qu'il existe la perception que ce comité des nouveaux gTLD fait les deux choses, qu'il crée les politiques, qu'il les applique, qu'il respecte la conformité et qu'apparemment il fait tout.

Je pense que voyez que le nouveau gTLD commence à - il arrive à la fin de la première série des nouveaux gTLD, et maintenant nous parlons de la façon dont nous gérons les règles de l'ensemble de l'industrie.

Je voudrais vraiment encourager cela. Il est temps de revenir et de commencer à utiliser le processus politique, car c'est là que les règles de l'industrie sont développées.



---

L'ALAC a fait - il existe une disposition dans les statuts disant que l'ALAC peut réellement commencer un processus de développement de politiques, commençant par un rapport thématique. Utilisez cela. Parce que tout ce secteur de l'industrie réglementée, des catégories, est très compliqué et c'est justement à quoi vise le processus de développement de politiques ; il est conçu pour répondre à ces questions. Voilà où il faut aller.

L'application, tout à fait d'accord avec vous. Le personnel devrait en fait expliquer clairement le mécanisme d'application. C'est la tâche du département de la conformité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci Bruce. Merci de vos propos. Je crois que cela aide beaucoup.

Alan Greenberg ?

ALAN GREENBERG : Merci. Deux réponses. Une pour Ray. Je n'ai jamais essayé de calculer le nombre d'heures, de jours, de semaines, que j'ai consacrés aux groupes de travail sur le développement de politiques, y compris les deux PDP où l'ALAC a demandé des rapports thématiques et a ensuite fait le suivi de la réalisation du processus.

Alors, oui, je ne pense pas que j'aie peur ou que l'un de nous ait peur du processus PDP. Ce que nous disons c'est que nous ne voulons probablement pas le faire maintenant et retarder l'ensemble - vous savez, tout ce processus. Nous ne voulons certainement pas dire que

---

nous ne comprenons pas ou que nous n'avons pas l'intention d'utiliser le processus de développement de politiques.

Mon commentaire initial signalait essentiellement que si, en effet, les PAB sont des politiques - et c'est une question sur laquelle je ne veux pas discuter aujourd'hui - alors nous allons essayer de trouver le moyen de traiter cette question en particulier. Voilà de quoi il s'agit.

>> (hors micro).

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Cherine Chalaby ?

CHERINE CHALABY : Eh bien, en fait Bruce vient de dire très clairement ce que moi j'allais dire. Le NGPC n'est pas un organisme d'exécution. Vous devez le comprendre. L'autre chose que je voudrais faire, je voudrais démolir d'une fois pour toutes cette notion que les PIC ne sont pas exécutoires. Comme l'a dit Fadi, ils sont exécutoires.

Et sur les autres questions, nous devons suivre un processus à tout moment. Et ne pas nous détourner de notre chemin. Alors, si vous nous demandez de mettre en œuvre quoi que ce soit, il nous faut une politique de consensus. C'est aussi simple que ça.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : OK. Merci beaucoup, Cherine.

Evan Leibovitch.

EVAN LEIBOVITCH : Excusez-moi. Je demande, les PIC ont-ils été créés spécifiquement à la suite d'un PDP ? Je veux dire, s'ils n'ont pas été créés par un PDP, vous dites qu'ils doivent être remplacés par un PDP. C'est, je crois, quelque chose que je trouve un peu étrange.

CHERINE CHALABY : Ce n'est pas ce que je disais. Je parlais du PAB.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Nous pouvons analyser ce point aussi profondément que vous voudrez. Il y a une différence, je pense. Vous parlez de créer une autorité ayant le droit d'application au lieu de nous. Vous parlez de la création d'une autorité qui a le droit d'application, et c'est - c'est quelque chose qui est une pièce politique supplémentaire au-delà de ce qui figure actuellement dans les contrats qui parlent d'utiliser le contrat en utilisant ce que l'on appelle la procédure de règlement de différends de l'engagement d'intérêt public (PIC DRP) pour faire respecter le PIC. Il y a donc une différence.

Permettez-moi aussi de souligner que les PIC, bien que les gens puissent avoir été contrariés à ce sujet,... nous avons la communauté de la GNSO

---

pour accepter que ceux-ci étaient nécessaires, tout d'abord, volontairement, ce qui n'a jamais été un problème parce qu'ils faisaient du bénévolat, et puis obligatoirement en vertu de l'avis du GAC.

Alors ils sont la conséquence d'un processus. Le processus était l'avis du GAC, sortir et parler à la communauté, revenir, le Conseil et le NGPC travaillant sur la question, puis revenir au GAC et dire que c'est ce que nous proposons pour la mise en œuvre. Il y a eu un processus pour ce faire.

Ce n'est pas correct - je veux dire, oui, ce n'était pas la politique. Mais je ne pense pas que cela signifie que vous pouvez ensuite introduire un nouveau mécanisme sans passer par le processus politique.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Chris.

Je pense que nous pouvons probablement passer à la prochaine partie de notre ordre du jour, au numéro 2.

Ainsi, le sujet suivant est la mondialisation de la fonction IANA, les prochaines étapes. Et juste pour introduire la question, comme vous le savez, cela a été l'un des sujets d'actualité de cette réunion. C'est intéressant. Au départ, nous parlions de « l'internationalisation de la fonction IANA ». Par la suite, on a parlé de la « mondialisation de la fonction IANA ». Je pense que maintenant on parle de « transition » ou de « transition de la fonction IANA ».

La raison pour laquelle nous avons inclus cette question comme un sujet proposé c'est parce qu'il y a une réelle préoccupation de la

---

communauté qui en regardant les différents schémas et les différentes démarches qui sont actuellement proposées, dans plus d'un cas les utilisateurs finaux n'apparaissent nulle part, nulle part dans l'ensemble.

Oui, Steve ?

STEVE CROCKER :

J'ai écouté attentivement à plusieurs questions ou commentaires qui ont porté sur la question. Je suis perplexe.

Que signifie exactement que l'utilisateur final soit impliqué ? Et je ne pose pas la question parce que je m'oppose à l'implication des utilisateurs finaux. L'objectif de l'exécution du net est justement celui de servir les utilisateurs.

Mais la fonction IANA est une publication des paramètres clés pour les opérations. Ces paramètres sont générés par les opérateurs, le serveur racine - je veux dire, les opérateurs de TLD nous donnent leurs paramètres à publier dans la zone racine. L'organisation de soutien à l'adressage... nous avons l'espace d'adressage qui est publié. Et l'IETF crée des paramètres de protocole que nous publions en leur nom.

Où est-ce que l'utilisateur final entre en jeu ? Et que veut dire pour eux d'être impliqués de façon substantielle ? Comme je le dis, je demande des informations non pas parce que je suis contre le principe, mais je ne sais pas - je ne comprends pas bien...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ok, merci Steve.

---

Tout d'abord, je crois que Kuo-Wei a levé la main et puis je vais passer la parole à Sandra Hoferichter là derrière, et puis à Ray.

Kuo-Wei.

KUO-WEI WU :

Merci. Je voudrais faire un commentaire sur cette fonction IANA, la mondialisation dont vous parlez. J'ai été le président du comité de l'IANA pendant deux ans. Tout d'abord, je pense en général à la communauté, je ne sais pas combien d'entre vous vous avez lu les rapports du comité de l'IANA ces dernières années. Je pense que ces dernières années la plupart de l'énergie de la communauté de l'ICANN a été consacrée aux nouveaux gTLD mais pas beaucoup ont lu le rapport du comité de l'IANA.

Je voudrais également admettre, et je suis en partie responsable, nous devrions rendre l'IANA et toutes les opérations plus transparentes, ouvertes à tous. Mais je vous promets, je vais effectivement - que je sache, nous travaillons là-dessus en ce moment. Nous attendons le rapport régulier qui sera publié par le bureau de l'IANA. Nous essaierons que ce rapport soit facile à lire pour le grand public, parce que, pour être honnête, dans le passé, la plupart des rapports IANA étaient très techniques. Ils sont très difficiles à lire.

Et nous travaillons là-dessus, pour faire en sorte que le rapport soit vraiment convivial, de sorte que le grand public puisse savoir ce qu'ils font.

Cela répond à plusieurs raisons. En premier lieu, permettre aux gens de comprendre ce que signifie l'opération de l'IANA. Sans la fonction IANA,

---

vous comprenez, il est vraiment difficile de -- nous parlons de la mondialisation de l'IANA, quel est l'objectif de pouvoir, vous savez, faire la supervision.

Je crois que la première chose à faire est de rendre la fonction et l'opération de l'IANA facilement lisibles pour le public en général.

Deuxièmement, je pense que nous commençons à en parler au lieu de -- au sein du Conseil, comme Steve l'a mentionné, nous essayons d'en parler -- en fait, nous examinons la possibilité de présenter le rapport de l'IANA régulièrement. Et puis je pense que par la suite, il faudrait rendre le rapport public pour que toute la communauté puisse le lire.

C'est donc la première étape pour que le rapport de l'IANA soit lisible et transparent et aussi public. Et puis nous pouvons commencer à parler de la question de la mondialisation. Je pense que nous pouvons le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Kuo-Wei.

Sandra Hoferichter s'il vous plaît.

SANDRA HOFERICHTER : Merci Olivier. C'est Sandra Hoferichter qui parle. Il existe une demande pour organiser ce processus de transition de manière multilatérale. Ce qui rend l'ICANN différente d'autres organisations, c'est que, dans une très grande mesure, elle inclut l'utilisateur final dans chaque processus clé. Et je pense que nous devrions suivre ce modèle multipartite ici aussi.

---

Bien entendu, l'utilisateur final ou la communauté At-Large ne seront pas impliqués dans les questions d'ordre opérationnel de la fonction IANA ; mais j'imagine que l'organisation At-Large pourrait observer le processus en termes de responsabilité et de transparence. En outre, hier, lors de la session il a été mentionné que nous pouvons réellement compter sur des consultations nationales dans le monde entier. Je crois que la communauté At-Large peut collaborer, par exemple, avec le GAC pour organiser ces consultations nationales et faire parvenir le message à chaque pays, ce qui se passe ici à l'ICANN, etc. Je crois aussi que c'est une chose très importante à faire lors de l'organisation au niveau international en plus d'être impliqués dans la préparation du processus, pour ainsi dire, comme un chien de garde. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sandra.

Nous avons Fadi, Steve, et puis, nous continuerons avec les orateurs qui sont dans la file d'attente, à savoir Ray, Holly, Sébastien et Chris.

Alors, Fadi ?

FADI CHEHADE : Merci Sandra. Laissez-moi résoudre la question. At-Large et les utilisateurs doivent faire partie de ces consultations. En fait, c'est ce que je demande. Vous devez être là. Il n'y a aucun doute que vous devez faire partie des consultations. Vous avez vu très clairement sur ce graphique que nous ne sommes pas là : nous ne pouvons pas nous enliser dans la mise en œuvre et l'aspect opérationnel. Cela est régi par nos relations avec ceux qui élaborent les politiques et les spécifications.

---

Croyez-moi, le gens à l'IETF et à l'IAB vérifient très clairement comment nous mettons en œuvre des politiques. Il y a des réunions difficiles que nous menons avec eux régulièrement sur nos niveaux de service. C'est leur travail parce que c'est leur protocole.

Maintenant, ce que nous vous demandons c'est de vous impliquer dans ce processus de responsabilité qui a été -- même symboliquement entretenu par le gouvernement des États-Unis ainsi que par l'IAB dans le cas des paramètres de protocole ou par les RIR et les SO dans le cas des numéros, etc. Nous vous demandons de nous aider à concevoir et à renforcer, si nécessaire, les mécanismes actuels. Il faut que vous soyez là.

Si la vision d'hier était : comment se fait-il qu'At-Large n'était pas sur scène ? Parce que nous avons eu une situation très délicate pour décider qui arrive sur scène. Il y avait beaucoup de ccTLD. Devrions-nous inviter tous les 200 ccTLD à venir sur scène ? Ils n'ont pas -- certains d'entre eux n'ont pas de voix dans les structures de l'ICANN. En quelque sorte, ils devraient être sur scène.

Nous avons donc dû limiter qui est sur scène pour les organisations qui étaient sur cette grille, c'est correct ? Juste pour simplifier. Mais en aucun cas -- je m'excuse si cette optique est comprise comme si nous n'avions pas besoin d'At-Large ou des utilisateurs. Au contraire. Sans vous, cette consultation n'est pas tout à fait légitime. Je vous prie, soyez là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Fadi.



---

Steve Crocker ?

STEVE CROCKER :

Merci. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'At-Large et les utilisateurs doivent faire partie du processus de consultation. En me penchant sur la question de la prochaine étape, lorsque le processus de consultation est engagé, quelle en est le contenu ? Sur quoi se centreront les gens concernés par la consultation ? Quelles seront les questions ? À quelle sorte de conclusions arriveront-ils ?

Alors, permettez-moi d'être un peu exigeant. Combien de personnes ici comprennent-elles vraiment ce qu'est le processus de l'IANA et comment il fonctionne ?

Bon, il y a Ray et Suzanne. Vous ne comptez pas, vous!

[Rires]

Vous n'êtes pas At-Large, au large...

Bon, nous pensons que vous savez où vous êtes. Vous ne vous êtes pas enfuis, alors vous n'êtes pas au large.

Pardon, c'est une mauvaise plaisanterie.

Mais je ne vois aucune main levée parmi ceux qui n'appartiennent pas au Conseil. Il y a moi... Ellen, Olivier, d'accord, et Evan.

>>

Ellen Strickland de la Nouvelle Zélande.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Et Ellen Strickland de la Nouvelle Zélande aussi.

STEVE CROCKER : C'est une fonction administrative et bureaucratique. Elle a une composante opérationnelle. Il y a une manière de faire les choses. Cela peut provoquer un sommeil profond. C'est quelque chose qui peut au fond être très ennuyeuse mais ça vaut la peine de savoir comment cela fonctionne.

Et je pensais que pendant que nous sommes assis ici, nous pourrions penser à une étape ultérieure qui consisterait en une sorte de mécanisme pour exposer ou pour entraîner ou pour expliquer aux gens comment cela fonctionne vraiment, avec une certaine profondeur, soit aller voir, soit faire un séminaire ouvert ou juste un séminaire Web pour décrire l'essentiel du fonctionnement de chaque composante du processus de l'IANA. Et cela peut être utile soit pour glorifier, soit pour démystifier, soit toute autre réaction que cela puisse provoquer.

À vous, Olivier. Je vois plusieurs mains levées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Il y a beaucoup de mains levées en ce moment et il y a des gens qui ne veulent pas faire la queue.

Alors, je pense qu'Edmon n'a pas encore parlé.

EDMON CHUNG : Bien sûr. Je voulais répondre directement à la question que Steve a posée auparavant. Vous demandiez si, vous savez... il semblerait qu'il y

---

a une hypothèse selon laquelle les produits de l'IANA, si vous voulez, ou l'information ne sont pas vraiment consommés par les utilisateurs finaux.

Permettez-moi de ne pas être d'accord parce qu'il y a la base de données IANA WHOIS et même des paramètres de protocole dont les utilisateurs finaux se servent de plus en plus souvent, ils s'y connaissent un peu plus quant aux questions techniques et ils consultent ces bases de données.

Alors les utilisateurs finaux y jettent un coup d'œil, spécialement avec tous ces nouveaux gTLD. C'est-à-dire, une base de données où les utilisateurs finaux commencent à explorer cette étape. Et particulièrement quand nous parlons des questions concernant la liste de suffixes publique qui sont modifiés dans différents domaines, la fonction de l'IANA devient très intéressante pour les utilisateurs finaux. Alors...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Edmon. Revenons à la queue. Evan, vous aviez dit que vous vouliez juste dix secondes.

EVAN LEIBOVITCH : Oui, c'est juste pour mentionner que l'une des choses dont At-Large s'est toujours soucié, c'est d'essayer de rendre accessibles certaines questions. Et alors, avant que nous puissions vraiment engager la communauté d'At-Large, il faut que cette information devienne accessible. Nous avons mené des séances d'information sur les politiques et sur d'autres questions. Il y a là un rôle que nous pouvons



---

jouer. Nous avons besoin d'un peu d'aide pour pouvoir y arriver. Mais, vous savez, si l'on regarde certains rapports des médias, il y a tant de désinformation sur cette question... nous aurons probablement un rôle à jour pour minimiser la question. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Evan. Après tout ce qui a été dit et après avoir écouté Steve, tout cela suggère le besoin d'un séminaire Web. Je pense que ce serait une excellente idée. Une autre suggestion possible serait un guide du débutant. Il y a eu un certain nombre de guides du débutant pour At-Large afin d'aider à l'intégration dans une structure At-Large etc., et je sais qu'il y a des guides du débutant concernant l'intégration dans la structure de l'ICANN. Il se peut qu'un guide du débutant sur l'IANA soit une bonne idée. Je ne sais pas qui pourrait en faire le suivi mais je pourrais peut-être demander au personnel de...

FADI CHEHADE : (hors micro) J'envoie un e-mail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Fantastique. C'est très bien. Et ce serait vraiment très utile. Revenons à la queue. Il y a Ray Plzak, Sébastien Bachollet et Chris Disspain. Excusez-moi, Chris, je sais que vous avez attendu mais il y a une queue. Ray.

RAY PLZAK : Merci Olivier. J'ai en réalité quelques commentaires à propos de ce qui s'est passé avec les interventions des resquilleurs aussi.

---

Laissez-moi aborder le dernier point dont vous venez de parler. Une réunion de l'ICANN est une occasion merveilleuse pour qu'At-Large parle aux gens qui s'occupent actuellement de la fonction IANA. Qu'est-ce qui vous empêche d'aller voir l'ASO pour demander comment elle fait des affaires avec l'IANA ? Qu'est-ce qui vous empêche d'aller parler avec les gens de l'IETF qui sont ici pour leur demander comment ils font des affaires avec l'IANA ? Je veux dire : vous parlez directement avec la source, elle est là. Vous savez, cela est censé être un effort communautaire. Nous sommes censés travailler ensemble comme une communauté, alors pourquoi ne pas le faire ? Plutôt que de partir en courant et d'écrire un nouveau guide du débutant ou quoi que ce soit, faisons un peu de recherche exhaustive et invitons-les à participer à l'une de vos séances pour aborder la question. Je veux dire, ils accepteraient volontiers d'y assister. En plus, il y a des gens comme Suzanne Woolf qui l'a fait, en fait. Je suis sûr que Suzanne serait plus que disposée à venir le faire. Je regrette si je parle pour vous, Suzanne, mais pour autant que je vous connaisse, je n'ai jamais cru que vous seriez trop intimidée à l'idée de faire cela. Alors, tirez parti des ressources existantes avant de partir en courant et de créer une nouvelle source.

Je veux revenir sur quelque chose que Fadi a dit et puis réellement commencer au point où Steve se trouvait, pour continuer le commentaire original de Steve. En fait, il a dit quelque chose de plus sur le fait que ce que l'IANA fait, c'est un processus administratif opérationnel. Et c'est aussi simple que ça. L'IANA ne décide pas de ce qu'elle introduit dans la zone racine, elle ne décide pas de ce qu'il faut attribuer, elle ne décide pas quels sont les paramètres de protocole à



---

utiliser. IANA fait ce qu'on lui dit de faire. L'IETF dit à l'IANA, au moyen d'un RFC, ce qu'elle doit faire. Et l'IANA doit faire uniquement ce qu'on lui dit de faire. Quand les RIR préparent une politique globale sur la manière dont l'IANA doit attribuer des adresses IP aux registres régionaux, ils n'ont pas le choix. Ils doivent le faire. Lorsque la GNSO, en vertu de ses fonctions, décide de ce qui est une chaîne acceptable, unique, un identificateur unique, p. ex., un nouveau gTLD, on dit à l'IANA de faire cela, c'est-à-dire de l'inclure dans la zone racine. Alors l'IANA ne prend aucune de ces décisions.

Fadi a mentionné ce rôle symbolique joué essentiellement par le gouvernement des États-Unis. Il s'agit d'un rôle symbolique, à savoir l'approbation. Alors, ce dont nous devons parler en réalité, c'est du retrait du gouvernement des États-Unis de ce processus, p. ex., si cette dernière autorité liée à l'approbation est supprimée, est-il vraiment nécessaire d'en avoir une ? Franchement, si nous parlons des paramètres de protocole, des adresses IP et des numéros du système autonome, la réponse est non. Et si nous parlons des identificateurs de nom uniques, la réponse devrait être non parce que, par le passé, les gens se servaient de cette méthode pour faire leurs tentatives et obtenir ce qu'ils voulaient politiquement, encore une fois, parce qu'ils n'avaient pas réussi dans les processus qu'ils avaient aidé à établir pour produire ces identificateurs uniques. C'est ici que la communauté des utilisateurs finaux joue un rôle fondamental, car l'un des points à considérer, c'est de savoir si nous faisons suffisamment confiance aux processus et aux procédures disponibles aujourd'hui dont l'IETF se sert pour introduire différents éléments -- pour apprendre à l'IANA à faire quelque chose sur les paramètres de protocole et sur les numéros de



---

port. Faisons-nous suffisamment confiance aux processus de politique existant dans les registres régionaux pour dire à l'IANA ce qu'elle doit faire quant à la manière d'attribuer des adresses IP ? Faisons-nous suffisamment confiance au fait que l'identificateur unique qui est identifié, c'est-à-dire, le gTLD qui a réussi, peut être introduit dans la zone racine par l'IANA ? Si cela nous suffit, nous avons le mécanisme de responsabilité, c'est interne. Ce que nous pourrions vouloir examiner à un moment donné, c'est si nous voulons ou pas avoir parallèlement un autre mécanisme d'appel. Mais jusqu'ici, nous n'en avons pas eu vraiment besoin parce qu'il y a des mécanismes d'appel au sein de ces organes pour aborder la question. J'aimerais bien que vous réfléchissiez tous là-dessus. Rappelez-vous que l'IANA fait ce qu'on lui dit de faire. Elle ne ferait jamais rien de sa propre initiative. Elle ne peut pas. Et pensez à la manière dont nous voulons éliminer ce mécanisme d'approbation que le gouvernement des États-Unis n'a jamais utilisé. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Ray. Et vous avez dû lire nos pensées parce que l'ALAC aura une réunion avec les SO cet après-midi pour discuter spécifiquement la fonction de l'IANA. Nous aurons certainement de bons échanges avec eux.

Pour suivre la queue, et je me rends compte que le temps va nous manquer... nous avons encore Sébastien Bachollet, Chris Disspain, et Fadi Chehadé.



---

HOLLY RAICHE : (hors micro)

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous venez de quitter la queue. Vous revenez ?

HOLLY RAICHE : Je reviens.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous revenez. OK. D'abord Sébastien, puis Holly et puis nous continuerons. Sébastien Bachollet.

SEBASTIEN BACHOLLET : Bonjour, je vais parler en français parce que nous pouvons le faire, pour utiliser des langues étrangères au lieu de l'anglais. Comme vous le savez, l'ICANN est une très petite organisation qui n'a pas trop de responsabilités. L'IANA est encore une organisation plus petite avec une toute petite responsabilité. Alors, nous pouvons partir parce qu'il n'y a rien à faire. Vous êtes les utilisateurs finaux mais vous n'avez pas besoin d'interagir. Tout a déjà été fait pour vous. Je pense que cette manière d'expliquer la discussion, la discussion en cours lorsqu'on aborde la question de la mondialisation de l'IANA, c'est une approche un peu réductrice, chers amis du Conseil. Elle est très réductrice. Toutes les discussions sur les TLD, en premier lieu, j'ai dit TLD. Je n'ai parlé ni du TLD générique ni des TLD géographiques. Mais cela doit être inclusif jusqu'à la délégation. Il faut que les utilisateurs fassent un exercice de vigilance. Je vous en donnerai un exemple. Lorsque l'équipe de l'IANA, l'équipe chargée de faire le travail présente un

---

rapport de délégation, il y a un moment où l'on dit qu'il y a eu une connexion avec la communauté locale et chaque fois que le thème est soulevé, je pose la question, est-ce que cela a été fait ? Et en général, c'était bien, peut-être oui, mais rien n'a changé parce que le gouvernement demande et c'est le gouvernement qui a le dernier mot. Alors, c'est comme ici aujourd'hui, c'est un problème d'image. Il n'y a plus de contrat entre le gouvernement et l'IANA ni entre les utilisateurs finaux et l'IANA. Et la personne sur l'estrade n'appartenait pas à l'ALAC. Ce serait bien si on commençait par établir une certaine égalité entre les parties prenantes et alors, nous pourrions discuter sérieusement de la mondialisation de l'ICANN et de l'IANA. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Sébastien. Et maintenant, Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Merci Olivier. Il y a deux points. En premier lieu, pour m'appuyer sur ce qu'Edmon a dit et sur ce que Sébastien vient juste d'évoquer, tout ce qu'ils ont dit est fort probablement vrai. Toutefois, cela met en évidence que nous devons encore déterminer quelle est la portée de cette partie du travail. Cela ne concerne pas les opérations de l'IANA. Ce n'est pas non plus la manière dont l'IANA travaille. Il s'agit de remplacer le rôle des États-Unis. Ce qui ne signifie pas la même chose que de se demander comment nous pouvons changer l'IANA pour l'améliorer. Cela pourrait arriver. Mais c'est une autre partie du travail.

Si nous imaginons que nous pouvons combiner ces deux choses et les faire en même temps, ce travail ne sera jamais fini. Il faut que le



---

gouvernement des États-Unis abandonne le jeu, nous devons le remplacer par ce qu'il faut et là, nous pourrions commencer à évaluer ce que nous devons faire d'autre.

Le deuxième point concerne l'implication de la discussion d'At-Large : permettez-moi de vous assurer que par rapport à tout travail que la ccNSO fait pour ce qui la concerne, At-Large sera impliqué. J'ignore quelle est la situation de la GNSO, mais je peux vous dire que c'est à la ccNSO que seront discutées les demandes de la ccNSO pour le remplacement du gouvernement des États-Unis, et At-Large sera impliqué ; et bien sûr, Olivier, comme vous le savez, le groupe de travail sur le cadre d'interprétation est un exemple classique de la manière dont nous travaillons. At-Large est fortement impliqué et de manière très utile. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Chris. Holly Raiche.

HOLLY RAICHE : C'est juste pour reprendre un commentaire de Ray, qu'il a fait, je suppose, pour nous informer et aussi en termes du besoin d'une consultation intercommunautaire. Je voudrais vous rappeler qu'hier nous avons eu trois séances vraiment intéressantes, dont deux ont été regroupées en une seule. C'était à propos des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et du groupe de travail d'experts (EWG). Parce que nous avons rassemblé tous les autres événements en cours en une seule séance. Il y a eu la participation de plusieurs unités constitutives de la GNSO, beaucoup d'observateurs, il y a eu l'ALAC, tout



---

le monde autour de la table et nous avons mené un débat vraiment animé, passionné. Un débat vigoureux, qui est peut-être le meilleur exemple que j'aie vu d'une approche multipartite ascendante. La séance suivante, nous avons fait sortir du lit l'un des membres du SSAC en Californie pour qu'il nous parle des outils de routage. Alors nous nous informons en fait sur des questions techniques. La séance a été très intéressante. Je répète, il y avait de nombreux participants appartenant à plusieurs unités constitutives autour de la table.

Nous aimerions organiser ces rencontres plus souvent, mais nous sommes organisés en silos et nous devons dire délibérément que nous allons tenir une séance ouverte à tous et que celle-ci sera centrée sur un thème d'intérêt général. Voilà ce que nous essayons de faire et ce que nous avons réussi à faire. J'aimerais bien que les gens ne disent pas que nous ne nous intéressons pas ou que nous ne sommes pas au courant ou que nous ne voulons pas comprendre ce qui se passe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Merci Holly. Je n'ai qu'une personne de plus dans la queue, mais deux membres de votre Conseil ont aussi demandé la parole, Steve, alors je ne sais pas si vous voulez... parce que nous avons déjà épuisé le temps alloué...

STEVE CROCKER : Je pense que nous pouvons prendre encore pas plus de trois minutes.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Trois minutes encore, ce qui signifie que nous pouvons encore écouter trois personnes. Alors il y a Fadi, Cherine et Kuo-Wei.

FADI CHEHADE : Merci. A mon avis, les utilisateurs doivent être informés. Ils devraient participer. J'ai déjà envoyé une demande pour organiser un cours bref sur le fonctionnement de l'IANA et qu'il soit disponible sur la plateforme learn.icann. C'est ce que nous ferons dans l'immédiat et j'engagerai les gens qui savent, pour que tout le monde puisse partager l'information. Tout le monde a le droit d'être informé. Et c'est ce que nous allons faire.

Deuxièmement, l'avis de la communauté At-Large sur la responsabilité de ces fonctions envers la communauté mondiale est important. C'est différent de dire, vous savez, nous allons nous occuper du type de technologie de serveurs que vous utiliserez. Ça, c'est notre affaire. On va le faire. En fonction des contrats de niveau de service que les auteurs des politiques nous ont donnés, l'IETF, nous respecterons ces contrats et nous les mettrons en œuvre. Mais nous avons besoin que vous soyez tous engagés sur la manière dont nous assumons notre responsabilité.

Et mon dernier point, je vous le demande instamment : appréciez le fait qu'il y a deux voies sur lesquelles nous nous sommes engagés hier. Il y a la voie concernant l'IANA et la manière de remplacer le rôle de supervision du gouvernement des États-Unis quant aux fonctions de l'IANA. Et ça, c'est important. Je vous prie donc de vous impliquer. Il est également important de vous impliquer à la responsabilité de l'ICANN en tant qu'organisation. En tant que membres de la

---

communauté, pour nous c'est aussi important que la famille, voire plus. C'est le moment où nous devons tous nous impliquer dans ces activités.

Et enfin, je dois vous dire que ces deux voies, comme on dit, ne peuvent pas être indépendantes. Pas du tout. Je ne sais pas d'où leur est venue l'idée qu'elles seraient indépendantes. C'est tout juste des voies de consultation différentes qui doivent être empruntées, mais elles s'informent mutuellement, elles sont tout à fait synchronisées et, en fait, lorsque nous y pensons, il est probable qu'elles aient la même chronologie. Et il le faut, parce que ces deux questions doivent être abordées ensemble. Mais je vous prie, appréciez le fait que l'une d'elles est une discussion de l'ICANN, une discussion dirigée par l'ICANN, une discussion de la communauté de l'ICANN. Je ne vais pas assister à la réunion de l'IETF pour discuter de la responsabilité de l'ICANN. Mais j'assisterai à une réunion avec l'IETF, avec les RIR et avec les ccTLD pour discuter de la manière dont nous allons faire la transition liée à la supervision de l'IANA. Alors, il s'agit de deux choses différentes. Elles sont interdépendantes, elles s'informent mutuellement, elles sont également importantes. Je vous prie donc instamment : impliquez-vous avec les deux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Fadi. Je voudrais ajouter que parmi les nombreux éléments que le gouvernement des États-Unis fournissait quant à la fonction de l'IANA, il y en a un, comme nous le savons, qui était la responsabilité mais il y a aussi l'exécution. La communauté At-Large en est bien consciente - et c'est, je pense, l'une des raisons pour lesquelles nous



---

avons soulevé cette question, parce que nous avons quelques remarques pertinentes à faire à cet égard.

Il y a Cherine et Kuo-Wei et puis nous devons finir la réunion. Cherine Chalaby.

CHERINE CHALABY : Je veux faire une toute petite remarque, mais vous continuez à parler de la mondialisation de la fonction IANA. Et c'est une erreur. C'est la mondialisation de la supervision de l'IANA. C'est écrit là sur l'écran et c'est une erreur. Et cela prête à confusion, cette expression de mondialisation de la fonction. C'est la mondialisation de la supervision.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci de cette remarque, Cherine. Comme je l'ai mentionné, le nom a changé plusieurs fois et maintenant on parle de transition de l'IANA. Cela a changé. Peut-être demain il y aura une nouvelle expression. Pour l'instant c'est la supervision. Allons-y.

STEVE CROCKER : Non, non, non.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je suis en retard de quelques heures.

STEVE CROCKER : Nous allons jouer au maître ici. Vous ne dites pas votre leçon comme il faut. C'est la supervision de la fonction. Ce n'est pas une substitution

---

de la fonction versus la supervision. Il y a la fonction de l'IANA, il y a la supervision de la fonction de l'IANA.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, la supervision de la fonction de l'IANA. Espérons que ce soit la même expression jusqu'à la fin de la semaine. Maintenant, Kuo-Wei.

KUO-WEI WU : OK. Je pense que Ray, Chris et Sébastien l'ont aussi mentionné, et je recommanderai vivement à la communauté At-Large que s'il y a des domaines qui vous intéressent vraiment autour de l'opération de l'IANA, essayez de vous rappeler une chose. Le bureau de l'IANA devrait fonctionner, en principe, comme Ray l'a dit. Par exemple, la délégation ou la redélégation d'un ccTLD sont basées sur un certain principe. Vous le savez, ce n'est pas aléatoire. C'est basé sur les directives et les principes du GAC et de la ccNSO. Alors je vous suggère que si vous avez des questions là-dessus, vous essayiez de lire le principe et de voir s'il y a quelque chose qui puisse être améliorée. Mais souvenez-vous toujours, parce que la délégation et la redélégation, si vous y pensez, si vous étiez un opérateur de ccTLD ou un opérateur de gT, quand vous voulez faire la redélégation, vous devriez faire le travail aussi vite que possible parce que cela a un impact sur l'exploitation et des questions semblables.

Alors, nous pouvons faire des études régulières, vous savez, mais définitivement pas l'une après l'autre parce qu'une fois que vous retardez la délégation ou la redélégation pour les administrateurs / opérateurs, cela affecte l'activité d'Internet et tout ce qui concerne la

---

stabilité et la disponibilité. Alors je suggère que, si l'utilisateur final ou quelqu'un d'autre veut voir cela, il suffira de jeter un coup d'œil aux directives et aux principes, pour voir s'il y a quelque chose à améliorer. Mais vous savez, il ne faut pas interrompre le fonctionnement quotidien parce que nous parlons d'Internet, c'est quelque chose qui évolue rapidement. Nous ne voulons pas le ralentir. Et en plus, cela peut rendre instable le fonctionnement d'Internet. Je ne pense pas que ce soit notre intention. Voilà ma suggestion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Kuo-Wei. Et je pense que nous sommes franchement d'accord. Avec cela, nous avons déjà largement dépassé l'heure, alors Steve, merci beaucoup.

STEVE CROCKER : Merci. Ces rencontres ne sont jamais ennuyeuses. Et c'est bien parce que, au moment de la semaine où nous sommes, si elles l'étaient, nous serions tous là à dormir, il me semble. Mais, mises à part les plaisanteries, merci beaucoup. Cette rencontre a été très utile et je crois qu'il y a encore un point d'action que nous allons poursuivre, très rapidement.

Pour les membres du Conseil, 19 minutes à partir de maintenant. Nous restons ici.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

